

Gérard CAUDRON



Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2 et L2213-6,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, donnant lieu au paiement d'une redevance et notamment les articles L2125-1 et L 2125-4,

Vu la Délibération n°VA_DEL_2016_175, relative aux droits d'occupation du domaine public pour emprise de travaux,

Considérant la demande présentée par l'entreprise Création bois construction, sollicitant l'autorisation d'occuper provisoirement une partie du domaine public avenue de Flandre, au droit du N°6, (chantier Dream Work) sur 3 places de stationnement afin d'y installer des camions de chantier pour la réalisation des travaux,

Il convient de modifier l'article 6 de notre arrêté N° 2020-27787 en date du 20 octobre 2020.

N° 2020 – 27872.

ARRETONS

ARTICLE 1.

Le permis de stationnement accordant autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal ou communautaire en application des articles cités en référence fait l'objet au paiement d'une redevance dont le montant est fixé à : 539,40 € (soit : 30m² x 0.31€ /m² x 58 jours) les travaux étant réalisés par l'entreprise Création bois construction 1 ter rue Jules Guesde 59000 Lille .

N° 2020- 27872.

ARTICLE 2.

Les autres articles de notre arrêté N° 2020 – 27787 an date du 20 octobre 2020 restent inchangés.

ARTICLE 3.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

ARTICLE 4.

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à:

- Monsieur le Directeur d'ILEVIA à MARCQ EN BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA, Fort de LEZENNES rue de Chanzy 59260 LEZENNES,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068 - 59028 LILLE Cedex,
- Police municipale de Villeneuve d'Ascq,
- Entreprise Création bois construction 1 ter rue Jules Guesde 59000 Lille.

Fait à Villeneuve d'ASCQ
Le 17 novembre 2020,
Le Maire

Gérard CAUDRON.



Affiché le :

19 NOV. 2020